

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 63/2021 du 1^{er} décembre 2021

OBJET : PASSATION DE MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC JIMDO POUR LA SOUSCRIPTION D'UN PACK BUSINESS POUR LE SITE INTERNET MOHON.FR

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération N° 11 du 13 juillet 2020 (N° 4) et du 15 octobre 2021 portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de services qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Vu la proposition de JIMDO du 1^{er} décembre 2021,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est conclu un marché de prestations de services avec JIMDO pour l'achat d'un pack business pour le site internet mohon.fr.

Article 2 : Le contrat prendra effet à compter du 1^{er} décembre 2021 pour une durée d'un an et sera reconductible d'année en année.

Article 3 : le coût est fixé à 180 euros par an.

Fait à Mohon le 1^{er} décembre 2021

Le Maire,
Francis MAHIEUX



Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance